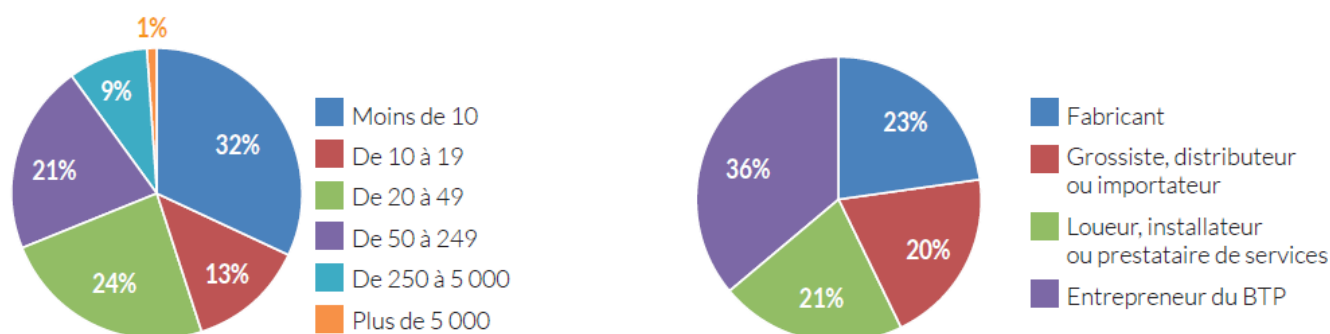


# ENQUÊTE CODINF 2018 SUR L'ÉVOLUTION DES DÉLAIS DE PAIEMENT

NB : il s'agit de la compilation des Lettres CODINF de janvier à juin 2019

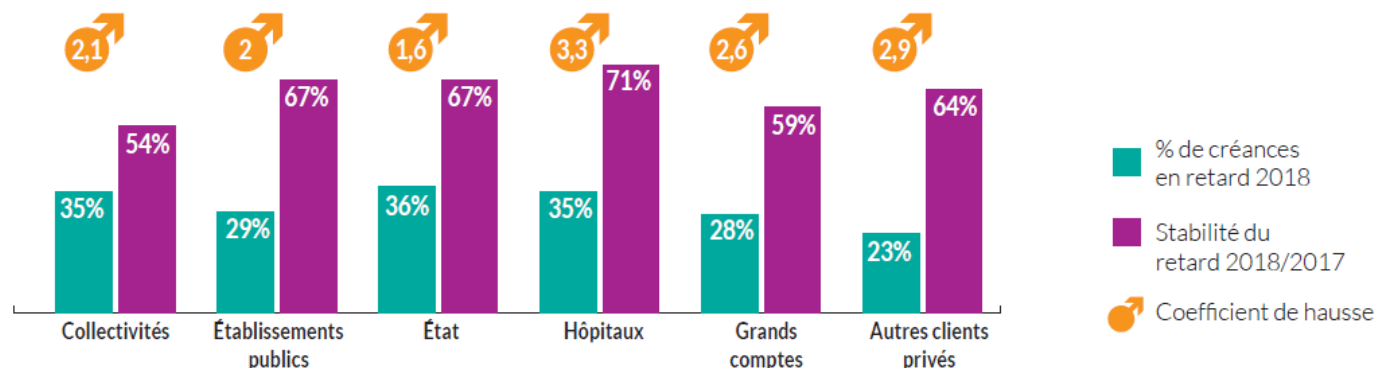
## Le BFR des petites structures est encore malmené

Les 1 106 réponses à notre enquête annuelle<sup>1</sup> se répartissent comme suit :



### Hausse des retards de paiement clients

RAPPEL : l'indicateur que nous avons choisi est le taux de créances en retard par catégorie de client, public ou privé ; l'évolution par rapport à l'an dernier étant majoritairement stable, mais les perceptions à la hausse plus nombreuses que celles à la baisse, nous avons calculé un « coefficient de hausse ressentie », égal à la part des réponses « en hausse » divisée par celle des réponses « en baisse » à la question relative à l'évolution des retards de paiement.

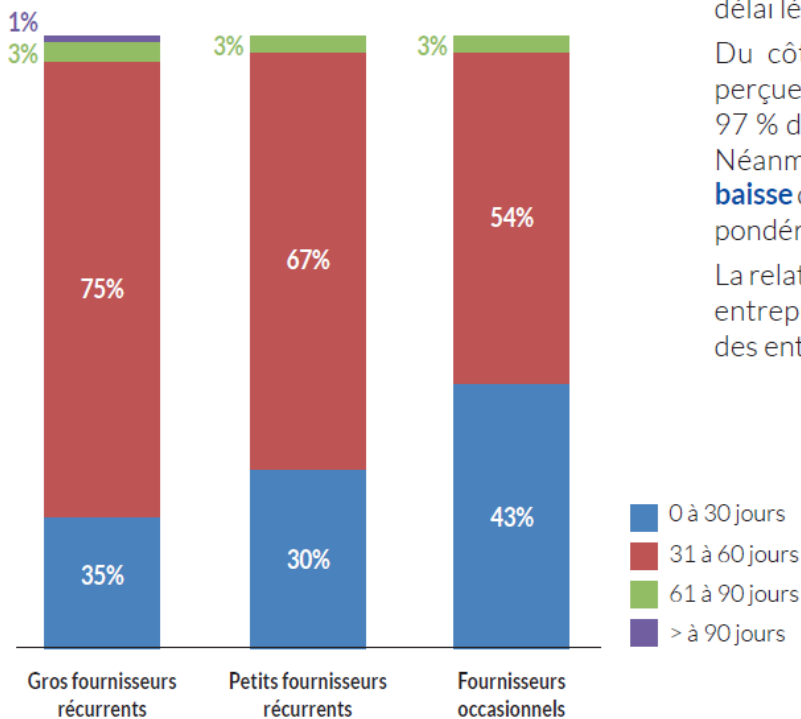


Le premier constat est celui d'une relative divergence de comportements de paiement entre clientèles publique et privée. La part des factures en retard s'élève à plus d'un tiers des créances pour les marchés publics (hors établissements publics) alors qu'elle est de 28 % pour la clientèle privée « grands comptes » et de 23 % pour les autres clients privés. Fait remarquable cependant, ce pourcentage diminue pour les collectivités locales avec la taille des fournisseurs<sup>2</sup>, montrant que ces dernières se montrent vigilantes à ne pas pénaliser les entreprises les plus petites.

Cette structure des comportements de paiement apparaît au premier abord relativement constante sur un an. Près des deux tiers des répondants à l'enquête CODINF constatent une stabilité des retards de paiement de la part de presque toutes les catégories de clients, avec néanmoins des chiffres moins élevés pour les clients privés « grands comptes » (59 %) et les collectivités locales (54 %). Lorsqu'ils perçoivent une modification des comportements de paiement, celle-ci se situe davantage à la hausse qu'à la baisse, quelle que soit la taille des entreprises. Les fournisseurs sont plus de 3 fois plus nombreux à ressentir une hausse des délais qu'une baisse de la part de leurs **clients privés**. Ce constat est partagé par les très petites comme par les grandes structures. La hausse est ressentie plus fortement encore de la part des **hôpitaux** (coefficient de 3,3). Pour les autres **marchés publics**, ce coefficient est moins élevé, aux environs de 2.

En terme de secteurs, les entreprises de services et celles de travaux publics sont particulièrement affectées par certains retards de paiement. Les premières constatent que 34 % de leurs créances sur les établissements publics sont en retard alors que pour les secondes ce sont 41 % de leurs créances sur l'État, 39 % de celles sur les hôpitaux et 37% de celles sur les collectivités locales qui n'ont pas été réglées ponctuellement. Les entreprises de travaux publics sont en outre 42 % à se déclarer confrontées à une dérive des retards de paiement des collectivités locales.

## Délais de règlement des factures fournisseurs par type de fournisseurs (en % des factures reçues)

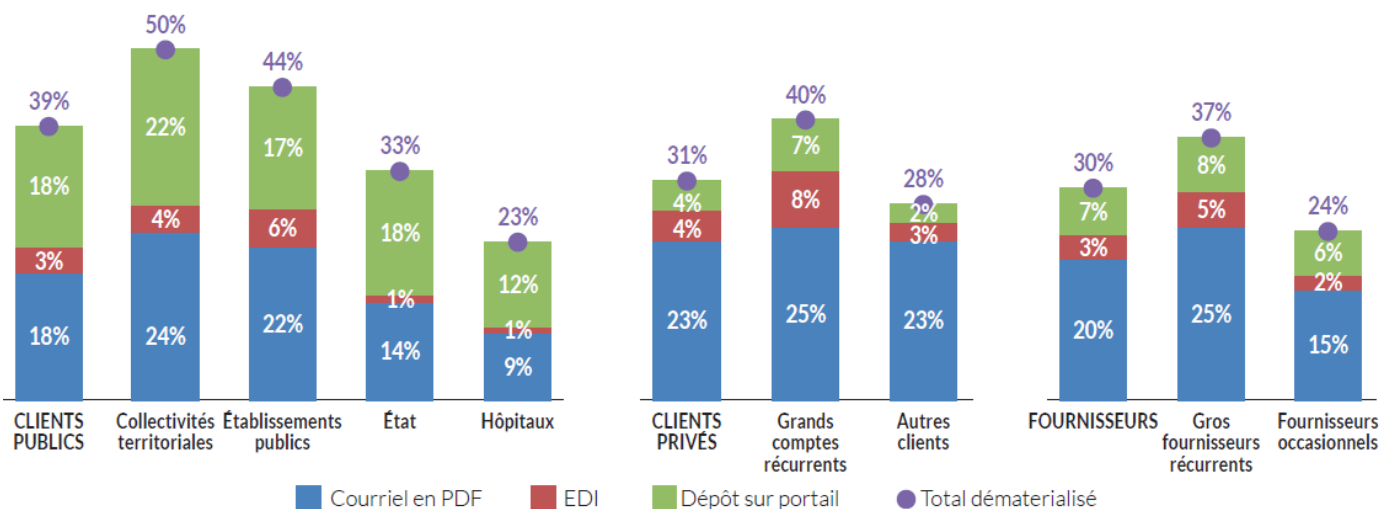


Note : Les factures réglées au-delà de 90 jours sont le fait d'entreprises bénéficiant de délais dérogatoires au délai légal de 60 jours

Du côté des **délais fournisseurs**, la situation est perçue comme stable par 80 % des entreprises avec 97 % des règlements effectués dans les délais légaux. Néanmoins, **20% des entreprises enregistrent une baisse** des délais fournisseurs (1,7 fois plus en proportion pondérée par les achats).

La relative dégradation des délais clients perçue par les entreprises pèse donc d'autant plus sur la trésorerie des entreprises, notamment des plus petites.

## Part des factures dématérialisées dans les entreprises (en % des factures émises ou reçues)



Nous constatons une progression de la dématérialisation des factures. Grâce à la mise en place du portail CHORUS PRO, le secteur public apparaît en avance avec 39 % de factures reçues sous forme dématérialisée contre 31 % pour le secteur privé. À l'intérieur du secteur public, les collectivités territoriales et les établissements publics sont particulièrement en pointe y compris dans la mesure où ces structures acceptent plus facilement des PDF par courriel et des documents en mode «échange de données informatisées» (EDI).

Ce portail est, conformément aux modalités d'entrée en vigueur de la loi, d'autant plus utilisé que les fournisseurs ont plus d'effectifs<sup>3</sup>. La taille des entreprises joue également en faveur de la mise en œuvre d'une facturation dématérialisée entre opérateurs privés (40 % des factures dématérialisées quand les clients sont des grands comptes contre 28 % pour les autres). Dans ce cadre, la récurrence de la relation entre entreprises apparaît comme l'autre facteur favorisant la mise en place d'échanges numériques puisque le taux de dématérialisation est de 37 % avec les fournisseurs récurrents contre 24 % pour les fournisseurs occasionnels.

Les secteurs les plus avancés en termes de dématérialisation du processus de facturation sont ceux des services et du BTP en ce qui concerne les marchés publics (respectivement 55 % et 44 % de factures dématérialisées avec des taux atteignant 64 % et 58 % avec les collectivités locales) et des fabricants pour les échanges interentreprises (49 % vis-à-vis des grands comptes). Du fait de l'atomisation de sa clientèle, le commerce de gros reste en retrait avec 25 % de factures dématérialisées dans le cadre des marchés publics et 11 % lorsqu'il échange avec des clients privés.

## Focus sur le délai dérogatoire 45 jours fin de mois

La loi de modernisation de l'économie (LME) stipule que le délai convenu entre professionnels pour régler les sommes dues ne peut excéder 60 jours à compter de la date d'émission de la facture. À titre dérogatoire, le texte prévoit que ce délai peut être fixé à 45 jours fin de mois, sous réserve qu'il soit inscrit dans le contrat liant les parties et ne constitue pas un abus manifeste à l'encontre du créancier<sup>3</sup>.

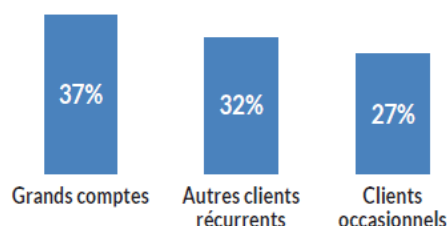
Pour le délai de 45 jours fin de mois, deux modes de calcul sont possibles, la méthode choisie devant être convenue au préalable entre les co-contractants :

Terme de paiement et mode de calcul	Date de facturation (M)					Date d'échéance	
	5	10	15	20	25	M+1	M+2
<b>Fin de mois puis 45 jours</b>	Facturation au cours du mois						15
<b>45 jours puis fin du mois (FM)</b>	1 <sup>re</sup> quinzaine		2 <sup>de</sup> quinzaine			FM	FM

Constatant que les délais de paiement continuent de peser sur la trésorerie des entreprises, nous déplorons l'introduction dans la LME du délai de 45 jours fin de mois qui selon l'interprétation qui en est faite et la quinzaine d'émission de la facture permet à un client de régler ses factures au-delà de 60 jours sans enfreindre la loi<sup>4</sup>.

Cette pratique profite notamment aux grandes entreprises qui l'imposent pour 37 % de leurs factures (cf. graphique A) alors qu'elles ne consentent à appliquer ce délai que pour 28 % de leurs créances clients. Selon le CODINF, la loi a ainsi ouvert la possibilité aux entreprises en position de force dans la relation commerciale avec leurs fournisseurs d'obtenir légalement, des délais de paiement plus favorables.

## Délais «45 jours puis fin de mois» obtenus par des entreprises en position de clients (en % des factures émises)



<sup>1</sup> Relayée, au sein de l'Observatoire, par la CAPEB, la CPME, la FNBM, la FNTP et l'U2P.

<sup>2</sup> 25 % de créances en retard quand le fournisseur compte moins de 10 salariés contre 40 % quand l'entreprise en dénombre plus de 250.

<sup>3</sup> 36 % de factures dématérialisées dans le cadre des marchés publics pour les entreprises de moins de 10 salariés, 44 % pour celles de 10 à 19 salariés, 53 % pour celles de 20 à 49 salariés, 60 % pour celles de 50 à 249 et 63 % pour celles de 250 salariés ou plus.

<sup>4</sup> Par exemple, avec la méthode « 45 jours plus fin de mois », une facture émise le 16 du mois M peut être réglée le dernier jour du mois M+2, soit 75 jours après son émission.

## Gros plan sur la hausse des retards de paiement clients par taille de fournisseur

Pour cette analyse, nous n'avons retenu que les tranches dont la segmentation apporte des différences notables :

- les petites entreprises (< 50 salariés)
- les entreprises moyennes (de 50 à 249 salariés)
- les plus grandes entreprises (250 salariés et plus).

Nous avons choisi comme indicateur le **taux de créances en retard** par catégorie de client, public ou privé.

L'évolution par rapport à l'an dernier étant majoritairement stable, mais les perceptions à la hausse plus nombreuses que celles à la baisse, nous avons calculé un «**coefficient de hausse ressentie**», égal à la part des réponses «en hausse» divisée par celle des réponses «en baisse» à la question relative à l'évolution des retards de paiement

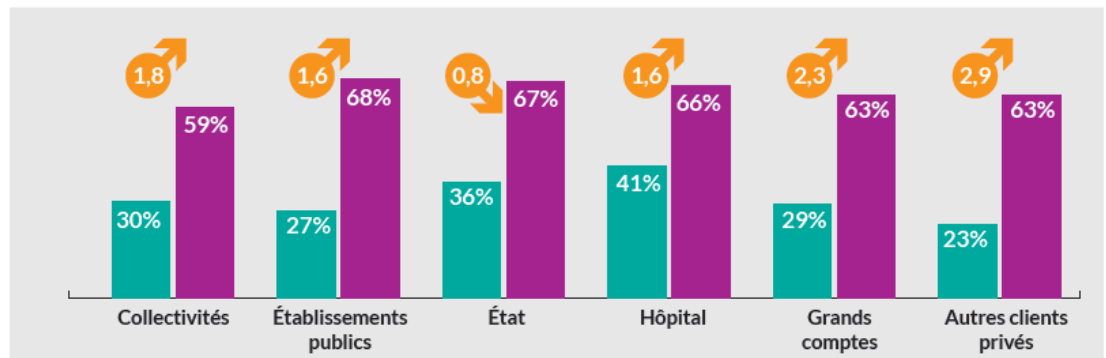
### PETITES ENTREPRISES (70% DES RÉPONDANTS)

Les petites entreprises subissent moins de retard que l'ensemble des entreprises de la part des collectivités (-4 points) et des établissements publics (-2 points) car ces entités sont mieux sensibilisées à la fragilité des petits fournisseurs.

C'est moins le cas pour l'Etat (0), encore moins pour les clients privés (+1 point) et pire encore pour les hôpitaux (+6 points).

Le coefficient de hausse ressentie par rapport à 2017 est moitié moins élevé que celui de l'ensemble des entreprises pour les établissements publics et les hôpitaux ; il est seulement légèrement plus faible pour les grands comptes privés (-0,3 point). Par contre, c'est la seule catégorie qui a ressenti une baisse des retards de l'Etat par rapport à 2017.

- % de créances en retard 2018
- Stabilité du retard 2018/2017
- Coefficient de hausse



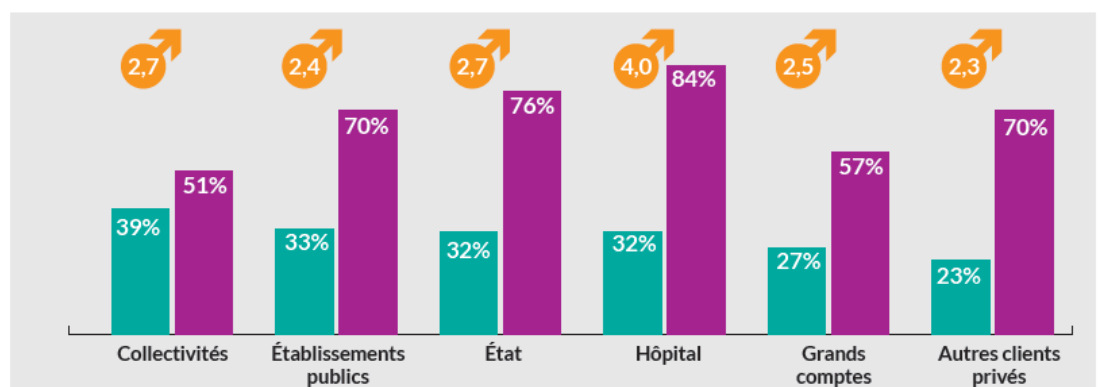
### ENTREPRISES MOYENNES (21% DES RÉPONDANTS)

A l'inverse des petites structures, les entreprises moyennes subissent plus de retard que l'ensemble de la part des collectivités (+5 points) et des établissements publics (+4 points) mais moins de la part de l'Etat (-4 points) et des hôpitaux (-3 points).

Sauf pour les établissements publics, le coefficient de hausse ressentie est sensiblement supérieur à la moyenne de la part des acheteurs publics avec 0,6 point pour les collectivités, +1,1 point pour l'Etat (+1,1 point) et +0,7 point pour les hôpitaux.

A l'inverse, il est inférieur sur les grands comptes (-0,1 point) et sur les autres clients privés (-0,6 point).

- % de créances en retard 2018
- Stabilité du retard 2018/2017
- Coefficient de hausse

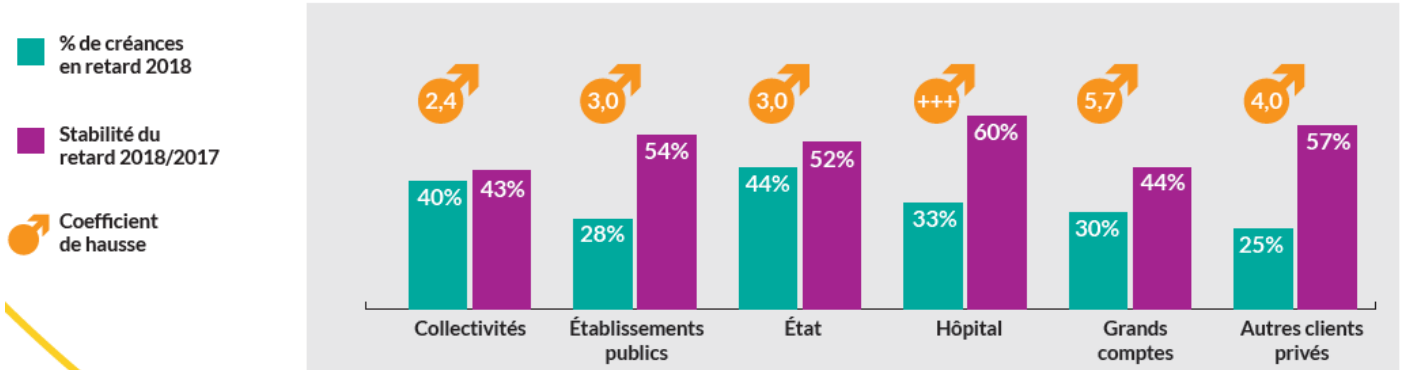




## ENTREPRISES PLUS GRANDES (9% DES RÉPONDANTS)

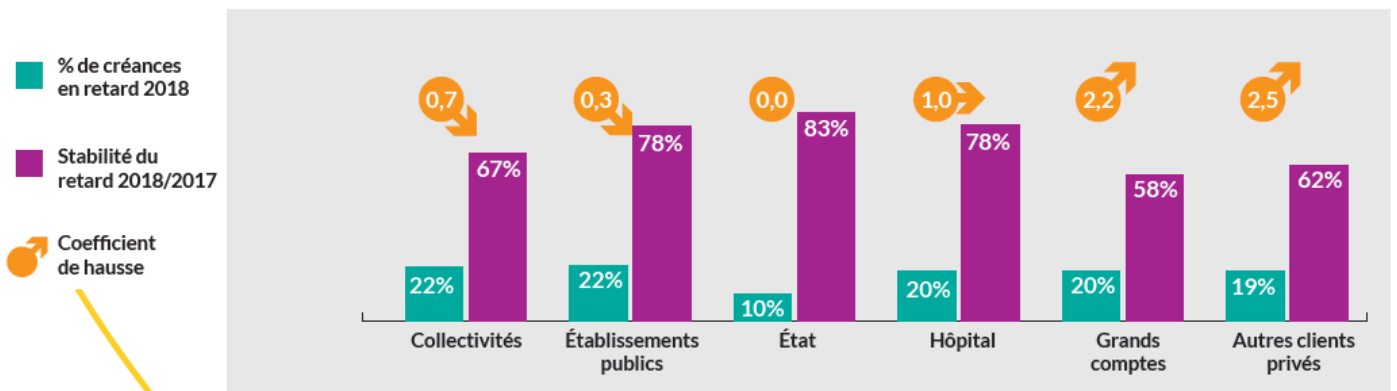
Les plus grandes entreprises subissent plus de retard que l'ensemble des entreprises de la part des collectivités (+6 points) et de l'Etat (+8 points).

Le coefficient de hausse ressentie par rapport à 2017 est plus fort que la moyenne sur toutes les catégories de clients : les collectivités (+0,3 point), les établissements publics (+1 point), les divers clients privés (+1,1 point), l'Etat (+1,4 point), les grands comptes (+3,1 points) et les hôpitaux (40% hausse et 0% baisse).



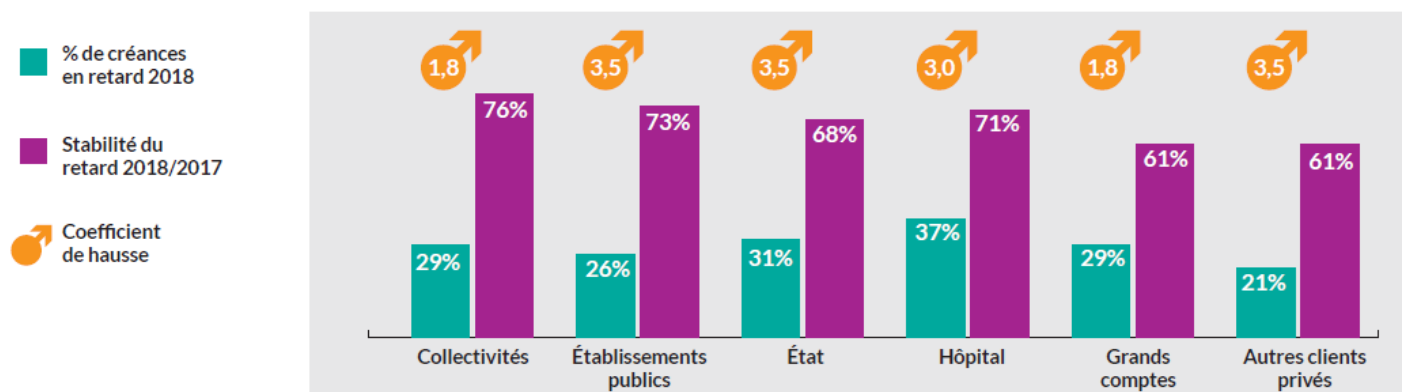
## Gros plan sur la hausse des retards de paiement clients selon l'activité du fournisseur

### FABRICANTS (22% DES REPONDANTS)



Les fabricants subissent beaucoup moins de retard que l'ensemble des fournisseurs : presque moitié moins pour les clients publics et inférieur de 15% pour les clients privés. C'est la seule catégorie qui n'a pas ressenti plus de hausse que de baisse pour les clients publics par rapport à 2017.

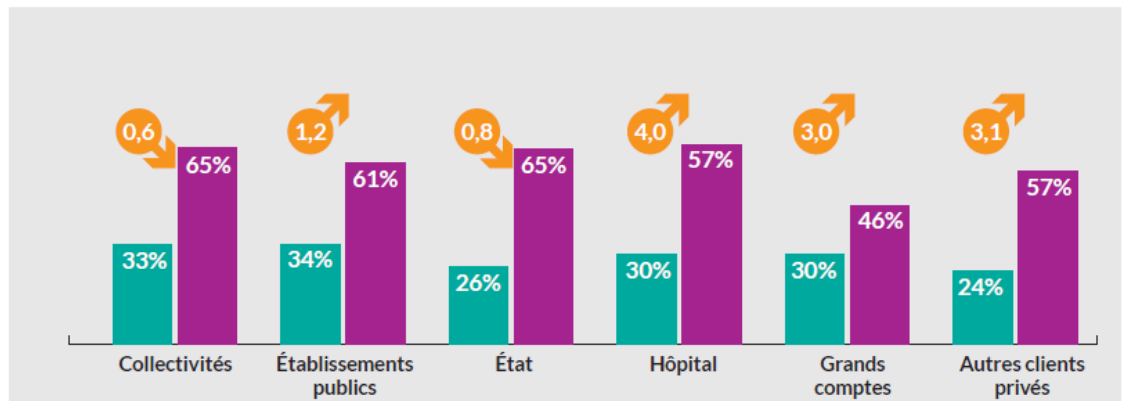
### COMMERCE DE GROS (22% DES REPONDANTS)



Les grossistes sont la catégorie qui souffre le plus du retard des hôpitaux.

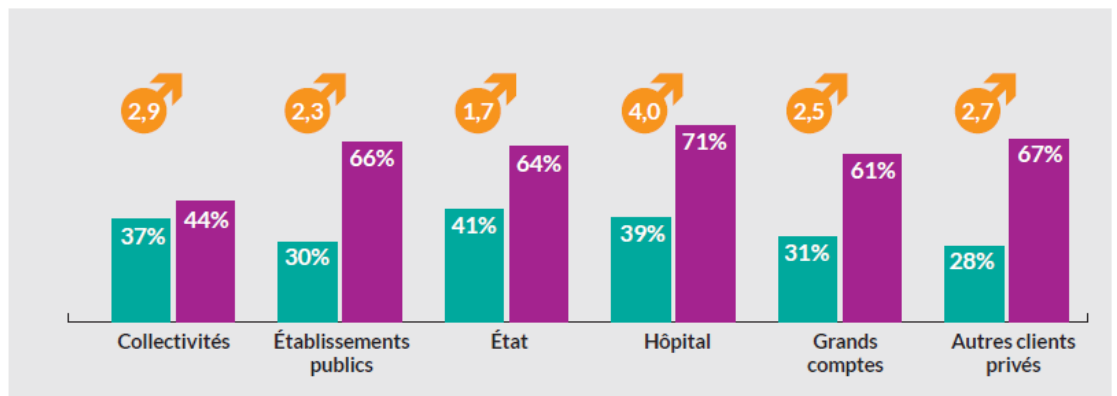
Par rapport à 2017, c'est eux qui ont subi le plus fort coefficient de hausse ressentie de la part des établissements publics et de l'Etat. A l'inverse, c'est la catégorie qui a le mieux résisté à l'accroissement du retard des grands comptes.

## ENTREPRISES DE SERVICES (22% DES REPONDANTS)



Les entreprises de services sont la catégorie qui a le plus souffert du retard des établissements publics. Elles détiennent le record du coefficient de hausse ressentie par rapport à 2017 pour les hôpitaux et les grands comptes. Respectivement 27 et 40% d'entre elles déclarent avoir vu augmenter leurs retards sur ces clients. Par contre, elles expriment plus de baisses que de hausses sur les collectivités et l'Etat.

## ENTREPRISES DE BTP (34% DES REPONDANTS)



Les entreprises de BTP subissent plus de retard que l'ensemble des fournisseurs sur toutes les catégories de clients. Ce sont elles qui battent tous les records pour les collectivités, l'Etat, les hôpitaux et les clients privés, grands comptes ou non...

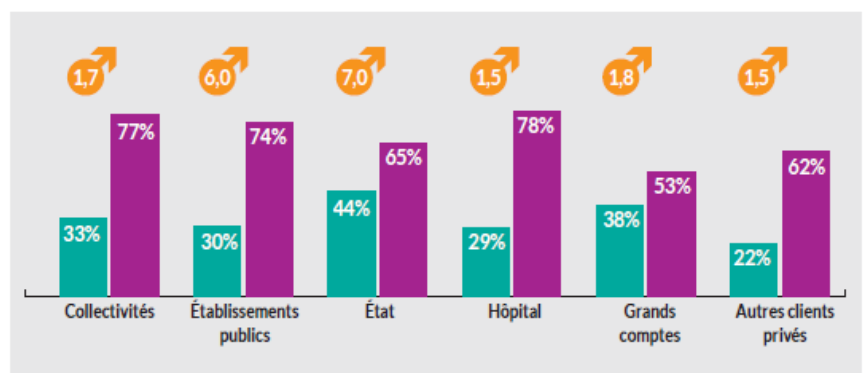
Elles partagent avec les entreprises de services le record du coefficient de hausse ressentie par rapport à 2017 pour les hôpitaux et elles détiennent celui des collectivités : 42% déclarent avoir vu augmenter leurs retards sur cette catégorie.

## Gros plan sur la hausse des retards de paiement clients selon les secteurs d'activité

### SECTEUR BOIS-MEUBLE

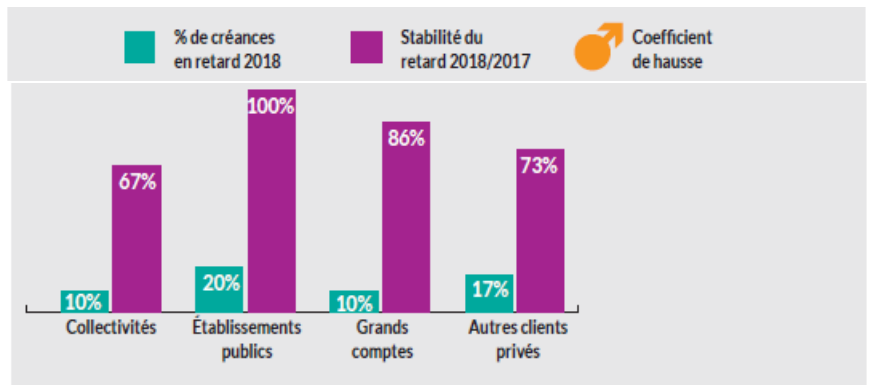
Ce secteur subit plus de retard que l'ensemble de la part de l'Etat et des grands comptes.

Le coefficient de hausse ressentie par rapport à 2017 sur les établissements publics et l'Etat est 3 à 4 fois plus élevé que pour l'ensemble. A l'inverse, il est 2 fois moins fort sur les clients privés et les hôpitaux.



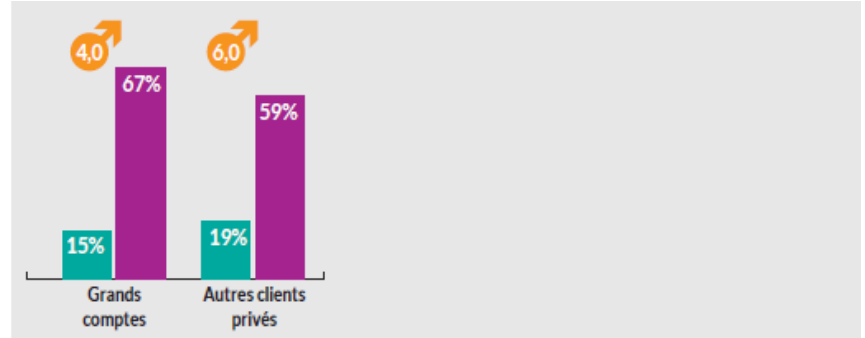
## SECTEUR AGRO-ALIMENTAIRE

Les répondants ne déclarent aucune vente aux hôpitaux ni à l'Etat. Ce secteur subit beaucoup moins de retard que l'ensemble ; il bénéficie de plus de stabilité par rapport à 2017 et d'un coefficient de hausse non significatif.



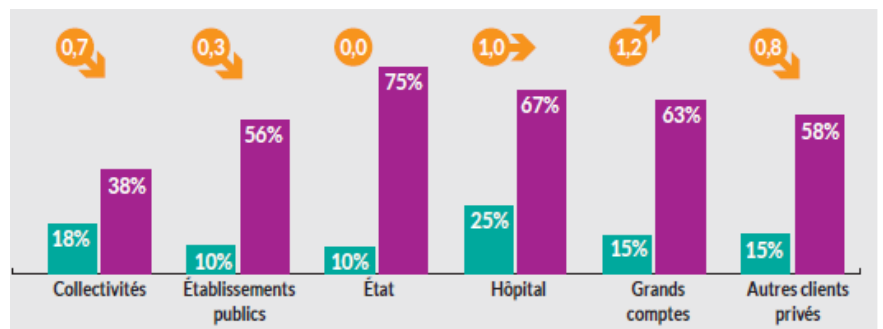
## SECTEUR EMBALLAGE ET FILIERE GRAPHIQUE

Les ventes au secteur public sont trop peu nombreuses pour que les réponses soient significatives. Cette filière subit moins de retard mais la hausse ressentie par rapport à 2017 est quasiment au double sur les clients privés.



## SECTEUR CHIMIE

Ce secteur bénéficie d'une part de créances en retard et d'un coefficient de hausse ressentie par rapport à 2017 beaucoup plus faibles que pour l'ensemble. Il ressort même une baisse significative sur les établissements publics par rapport à l'an dernier.



## SECTEUR TRANSPORT, MANUTENTION ET LOGISTIQUE

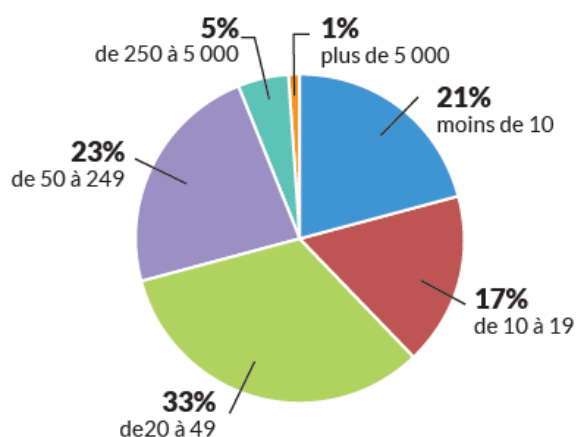
Ce secteur subit des retards plus importants de la part des établissements publics et des hôpitaux. Les retards des marchés publics ont été beaucoup plus stables que pour l'ensemble depuis 2017, au contraire des marchés privés. Le coefficient de hausse ressentie est néanmoins faible ou nul, à l'exception des clients privés divers.



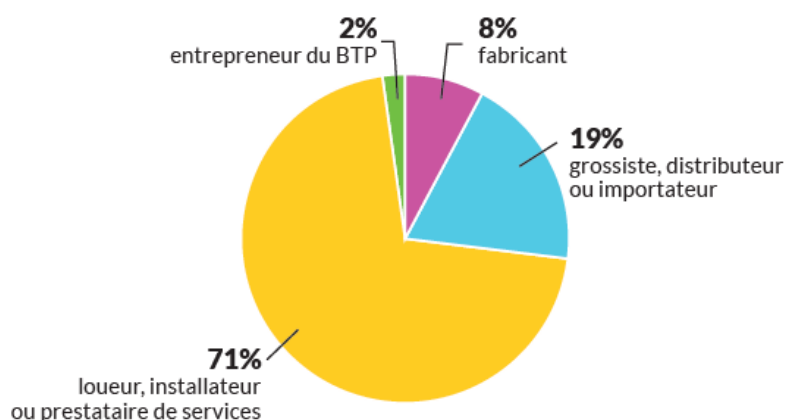
## SECTEUR DES MATÉRIELS DESTINÉS AU BTP ET À LA MANUTENTION

Parmi les 1105 réponses reçues, nous présentons ici les 109 réponses émanant du DLR, de l'ACIM ou de l'UFL.

### Effectif salarié

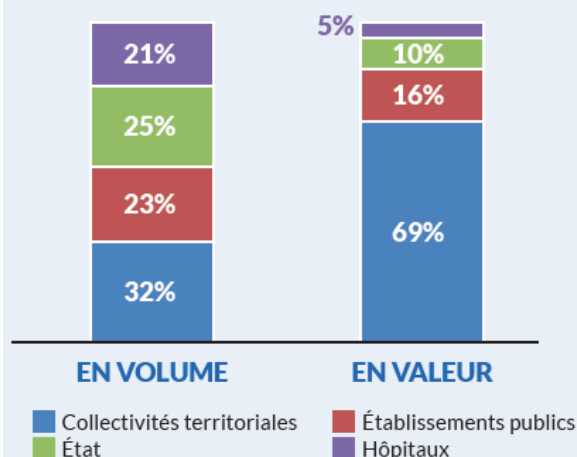


### Activité

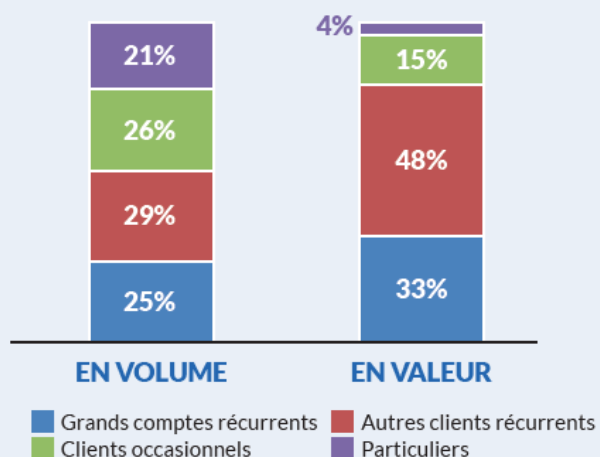


77 répondants ont des clients publics et 22 fonctionnent avec des particuliers.

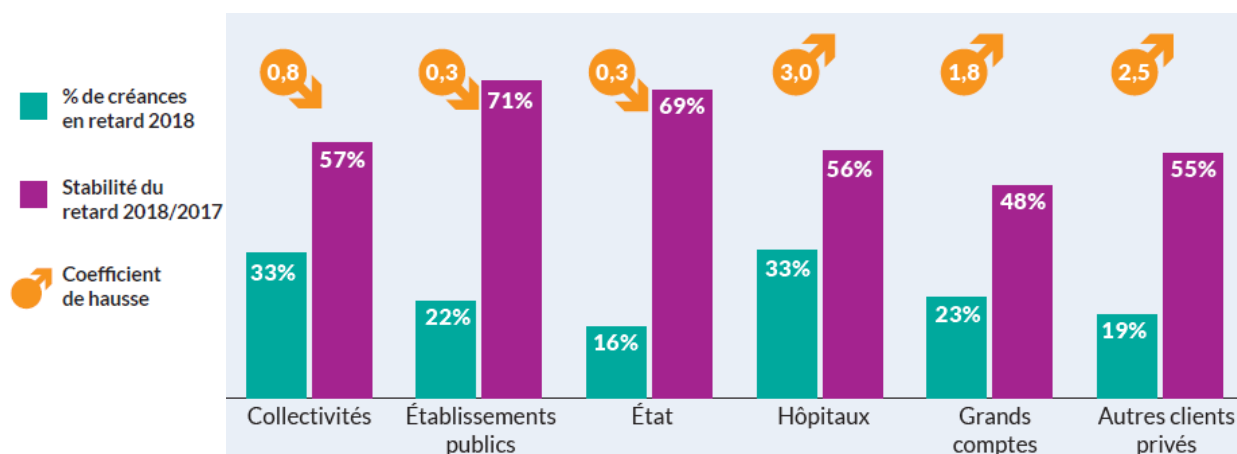
### Marchés publics



### Marchés privés



## Gros plan sur les retards de paiement clients



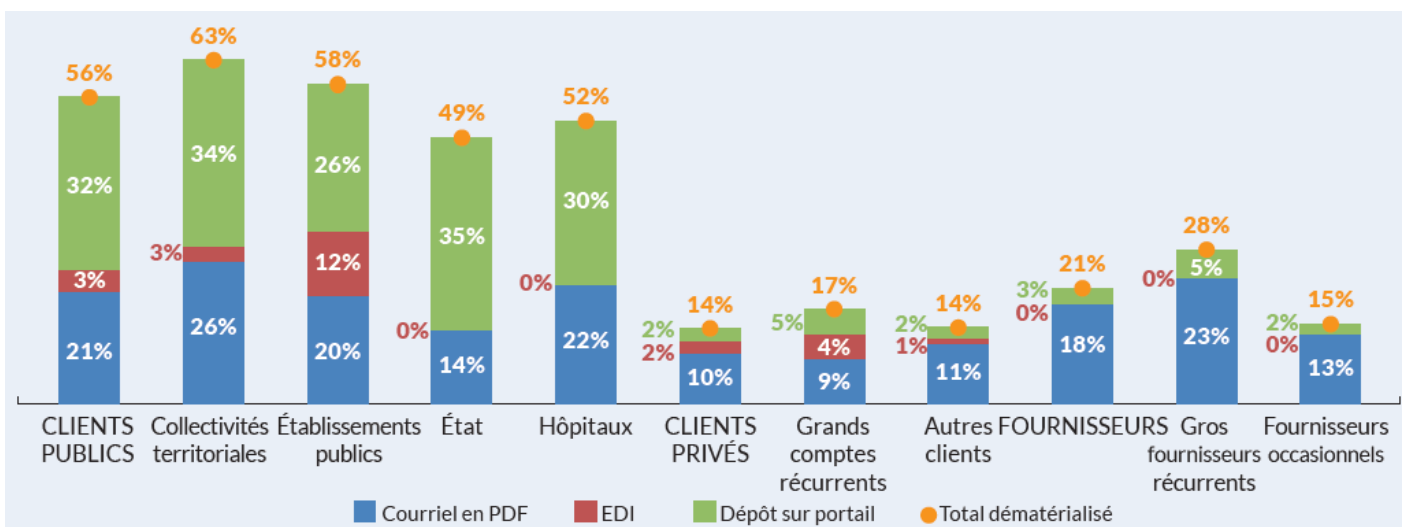


Les répondants DLR+ACIM+UFL subissent moins de retards que l'ensemble, surtout vis-à-vis de l'Etat (20 points de moins).

L'évolution du retard des collectivités, des établissements publics et de l'Etat a été plus stable que pour l'ensemble des répondants ; les perceptions de baisse sont même supérieures à celles de hausse. Vis-à-vis des grands comptes, le coefficient de hausse ressentie est largement majoritaire mais inférieur de 30% à celui exprimé par l'ensemble des fournisseurs (1,8 vs 2,6).

## Gros plan sur la dématérialisation des factures

Les répondants DLR+ACIM+UFL sont nettement plus avancés que l'ensemble des fournisseurs quant à la dématérialisation de leurs factures vers les marchés publics (56% vs 39%). A l'inverse, leurs factures sont beaucoup moins souvent dématérialisées vis-à-vis des clients privés (14% vs 31%). Bien que modéré, le même constat s'applique à la dématérialisation des factures par leurs fournisseurs (21% vs 30%).



## Gros plan sur l'utilisation du « 45 jours fin de mois »

Les répondants DLR+ACIM+UFL subissent le diktat des grands comptes plus lourdement que les autres fournisseurs car ils se voient imposer ce mode de computation plus souvent (46% vs 37%) alors que les grands comptes ne consentent à appliquer ce délai que pour 28 % de leurs créances clients. La tendance est la même pour les autres clients récurrents mais beaucoup moins marquée (36% vs 32%).

